

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le six Février

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 30 janvier 2017

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 22

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. BUESSLER-MUELA Patrick- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS : M. BUESSLER-MUELA Patrick à Mme AMELINE Yolande- M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie-

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

URBANISME – *Rapporteuse : Mme Jocelyne PHILIPPE, Adjointe déléguée*

- 1- **Approbation du futur Plan Local d'Urbanisme de la Commune** : Mme PHILIPPE a retracé la procédure d'élaboration du PLU et les modifications apportées suite aux observations du commissaire enquêteur et des Personnes Publiques Associées (PPA).

Après vote, le projet de PLU a été adopté à l'unanimité.

- 2- **Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées** : Le conseil municipal a adopté à l'unanimité ce zonage. Seront concernés par l'assainissement collectif : les secteurs du bourg jusqu'à la Boissière, la périphérie de La Roche Bernard, Le Grand Baud, La Bonne Façon, Folleux, Cassan et Moricet. Le reste du territoire sera couvert par l'assainissement non collectif.
- 3- **Approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales** : Le conseil municipal a adopté à l'unanimité ce schéma directeur. Chaque aménagement important de voirie fera l'objet d'un diagnostic de l'état du réseau.

- 4- **Transfert ou non du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne** : Le Conseil municipal s'est opposé à l'unanimité à ce transfert et conservera ses prérogatives en la matière.

FINANCES – Rapporteur : M. Guy DAVID, Adjoint délégué

- 5- **Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le projet de « groupe scolaire primaire »** : La commune peut prétendre à une subvention au titre de la DETR pour ce programme pour un montant maximal de 211 500 € (450 000 € x 47 %) . Un dossier sera transmis aux services de l'Etat.
- 6- **Équipement informatique et numérique de l'École primaire publique des Petits Murins : Financement et demande de subvention DETR** : La commune peut prétendre à une subvention au titre de la DETR pour ces équipements au taux de 27 % sur une dépense de 10 978 € HT. Un dossier sera transmis aux services de l'Etat.
- 7-

DÉCLASSEMENTS DE VOIRIE ET OPÉRATIONS FONCIÈRES- Rapporteur : M. Jean-Paul OILLIC, Adjoint délégué

- 8- **Déclassement de bâtiments communaux en vue de leur vente : anciens services techniques, Presbytère et bâtiment de l'ancienne mairie** : Le conseil municipal a décidé le déclassement des trois bâtiments.
- 9- **Vente d'une parcelle à la Grée Ruault à M. et Mme LEPAGE Vincent en lieu et place de M. COLIN Mickaël** : Cette parcelle de 128 m² sera vendue au prix de 11 € le m² soit un prix de vente total de 1 408 €.

RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

- 10- **Projet de règlement intérieur des cimetières du Bourg et de Saint-Cry** – Rapporteur : M. Alain GUIHARD, Maire :
Ce projet de règlement intérieur a été adopté à l'unanimité.
- 11- **Projet de règlement intérieur du complexe sportif de La Croix Jacques**- Rapporteur : M. Gérard DAVID, Adjoint délégué :
Ce projet de règlement intérieur a été adopté à l'unanimité.

DIVERS

- 12- **Chiffres de la population nivillacoise au 1^{er} janvier 2017 (prise en compte des résultats du recensement INSEE de janvier-février 2016)**
La population totale est passée de 4 452 habitants à 4 512 habitants soit + 1,35 %.

Rédigé à NIVILLAC, le 08 février 2017



Le Maire,
Alain GUIHARD